



COMMUNAUTE DE COMMUNES

CCA 800

« Espace Levier – Val d’Usiers »

Arc-Sous-Montenot, Bians-Les-Usiers, Chapelle d’Huin, Evillers, Gevresin,
Goux-Les-Usiers, Levier, Septfontaine, Sombacour,
Villeneuve d’Amont et Villers-Sous-Chalamont

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE N°59 CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 07 FEVRIER 2022

Convocation en date du : 1^{er} Février 2022

Présidence : Monsieur COURVOISIER Claude

Lieu : Salle du Conseil_ Mairie de Levier

Membres en exercice : 24

Secrétaire de séance : Eric BOURGEOIS

Présents :

Arc-sous-Montenot Patrick GRILLON **Bians-les-Usiers** Aurélien DORNIER Martial BICHET **Chapelle d’Huin** Béatrice PRITZY Cédric BRAGARD **Évillers** Jean-Philippe DESCOURVIERES **Gevresin** Louis BOURGEOIS **Goux-les-Usiers** Eric BOURGEOIS Claudine CATTET **Levier** Marc SAULNIER Nathalie SIEVERT Isabelle CUENOT François GARCIA Frédéric DOLE Christophe MICHEL Léonie SCHNEITER Bernard JEANNIN **Sombacour** Frédéric TOUBIN Ahmed KALLAL **Villeneuve d’Amont** Marie-Claire MONNIN **Villers-sous-Chalamont** Claude COURVOISIER

Absents Excusés ayant donné procuration : **Levier** : Coralie GABRY (procuration à Léonie SCHNEITER)

Absents Excusés : **Septfontaine** : Jérémie GUYOT- **Goux les Usiers** : Nicolas ROYET

21 membres présents à la réunion + 1 Procuration : Quorum atteint

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal n°58 du 06 Décembre 2021.

1. Avenant aux marchés dans le cadre des travaux de la Maison de santé de Goux-les-Usiers,
2. Avenant aux marchés dans le cadre des travaux de la Gendarmerie de Levier,
3. Convention Relais Petite Enfance au titre de l’année 2022.
4. Renouvellement de la convention régionale d’autorisation en matière d’immobilier d’entreprise,
5. Remplacement d’un écran interactif à l’école PERGAUD de Levier,
6. Délégation au Président pour signer les baux des bâtiments intercommunaux,
7. Remplacement du serveur de la CCA 800,
8. Extension ZAE Champs Bégaud 11,
9. Augmentation du temps de travail d’une ATSEM,
10. Tableau des effectifs au 01/02/2022,
11. Convention de mise à disposition du personnel communal au profit de la CCA 800,

Informations diverses

Eric BOURGEOIS est désigné secrétaire de séance pour ce conseil.

Validation du procès-verbal n° 58 :

Pas d'observation

1. Avenant aux marchés dans le cadre des travaux de la Maison de santé de Goux-les-Usiers

Le Président rappelle la délibération du 31 Mai 2021 validant le marché de travaux pour la construction d'une maison de santé à Goux-les-Usiers pour un montant total HT initial de 947 363.24€ et laisse la parole à François GARCIA.

Il indique que le chantier avance dans de très bonnes conditions, sans grandes surprises.

François Garcia liste les plus-values notamment celles portées sur les cabinets médicaux dans lesquels aucun plan de travail et rangement n'était prévu. Les autres portent sur la mise en place d'un plancher coupe-feu et d'une pose de solives bois massif.

Cet investissement sera auto-financé par les loyers que percevra la collectivité.

L'exposé de François GARCIA entendu le Président informe qu'il y a donc lieu de prendre des avenants supplémentaires aux marchés signés avec les entreprises :

Lot	Entreprise	Initial € HT	Avenant à prendre en € HT	Total HT
LOT 01 - VRD	SAS ROY VETTER	68 996.07	/	68 996.07
LOT 03 - GROS OEUVRE	SAS VETTER	285 424.17	/	285 424.17
LOT 04 - CHARPENTE BOIS	RAPHAEL D'HOUTAUD	32 155.00	7 043.50	39 198.50
LOT 05 - COUVERTURE TUILES ETANCHEITE	RAPHAEL D'HOUTAUD	34 858.50	/	34 858.50
LOT 07 - FACADES ENDUITS	SARL PREVALET FACADES	17 593.00	/	17 593.00
LOT 08 - MENUISERIES EXTERIEURES SERRURERIE	SARL BURLA FRERES	63 000.00	/	63 000.00

LOT 11 - CLOISONS ISOLATION PEINTURE	BONGLET SA	113 661.53	3 787.77	117 449.30
LOT 12 MENUISERIES INTERIEURES AGENCEMENT	SARL GIRARD	50 000.00	38 471.00	88 471.00
LOT 13 - CHAPE ISOLATION CARRELAGE	TECHNOCHAPE	10 994.25	/	10 994.25
	SBTC	6 365.44	/	6 365.44
LOT 14 - CHAUFFAGE VMC PLOMBERIE SANITAIRE	EURL PECCLET MICHEL	114 968.20	/	114 968.20
LOT 17 - ELECTRICITE	EES POURCELOT	72 278.00	- 520.00	71 758.00
LOT 18 - REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	EPPI ADMR	22 580.27	/	22 580.27
LOT 21 - ASCENSEUR	OTIS	22 880.00	/	22 880.00
LOT 30 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS ESPACES VERTS	BF MULTISERVICE	8 716.81	/	8 716.81
LOT 34 - DESAMIANTAGE DEPLOMBAGE	BARLIER	22 892.00	/	22 892.00
TOTAL		947 363.24	48 782.27	996 145.51

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus et autorise le Président à signer les avenants au marché de travaux.

2/ Avenant au marché dans le cadre des travaux de la Gendarmerie de Levier

La parole est laissée par le Président à François Garcia qui rappelle en premier lieu que la décision de rénover la Gendarmerie de Levier a été prise durant le précédent mandat. Aussi, il s'avère que plusieurs éléments n'ont pas été pris en compte, ce qui explique les plus-values sur ce marché :

- Sécurisation de la ligne haute-tension afin de garantir la sécurité de l'entreprise en charge de l'isolation des façades.
- Isolation des logements des T5 : Les greniers des logements donnant accès direct sur les chambres d'enfants ne sont pas du tout isolés.
- La fibre est actuellement installée en façade et n'arrive que dans trois logements. Il n'est pas envisageable de refaire la façade et de remettre des câbles apparents. De plus, chaque logement se doit d'être raccordé.
- Changement des portes motorisées du garage de la brigade, qui sont inutilisables et qui ne permettent pas aux gendarmes de travailler dans de bonnes conditions.
- Travaux intérieurs brigade : seule la réfection du sol était prévue. Or vu l'ampleur des travaux et les sommes déjà engagées dans ce chantier, il n'est pas souhaitable de laisser des murs et boiseries en l'état. De plus, il est convenu dans le marché d'encastrer les luminaires mais la création d'un faux-plafond n'était quant à elle pas chiffrée.

François Garcia transmet les remerciements des gendarmes pour la rénovation complète de la brigade et des logements.

Patrick Grillon demande le type de chauffage pour les bureaux. François Garcia lui précise qu'il y a un poêle à pellets depuis 2020 ainsi que dans chaque logement.

La fin des travaux est prévue pour juillet 2022.

Le Président reprend la parole et rappelle la délibération du 05 juillet 2021 validant le marché de travaux pour la réhabilitation de la gendarmerie de Levier pour un montant total HT initial de 547 502.21€.

Le Président fait lecture du tableau ci-dessous indiquant le montant des travaux par lot ainsi que les avenants proposés :

Lot	Entreprise	Initial € TTC	Avenant à prendre en € TTC	Total TTC
LOT 01 – ITE BARDAGE	FACADES BISONTINES	249 651.58	/	249 651.58
LOT 02 - COUVERTURE	SARL PUGET	54 000.00	/	54 000.00
LOT 03 – MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES	SARL GIRARD	50 000.00	21 189.60	71 189.60
LOT 04 - SERRURERIE	FCE	35 743.95	/	35 743.95
LOT 05 – REVETEMENT DE SOLS COLLES	EPPI ADMR	5 400.78	/	5 400.78

LOT 06 – PEINTURE ET ISOLATION	EPPI ADMR	42 793.54	- 5 236.69	37 556.85
LOT 07 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS	TP MOUROT	29 056.22	11 897.88 564.48 19 996.80	61 515.38
LOT 08 _ PLOMBERIE	PREVALET Nicolas	7 339.14	- 506.20	6 832.94
LOT 09 _ ELECTRICITE	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES POURCELOT	73 517.00	2 199.60 1 080.00 1 512.00	78 308.60
TOTAL		547 502.21	52 697.47	600 199.68

Comme expliqué à l'assemblée par François GARCIA des travaux d'enfouissement de la ligne électrique sont obligatoires afin de sécuriser le chantier de l'entreprise Façade Bisontines. Ces travaux indispensables ont fait l'objet d'un devis réalisé par ENEDIS pour un montant TTC de 36 134.21€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus et autorise le Président à signer les avenants au marché de travaux ainsi que le devis pour ENEDIS.

3. Convention Relais Petite Enfance au titre de l'année 2022.

Monsieur Le Président donne lecture des éléments de facturation prévisionnelle de l'intervention du relais Petite Enfance pour l'année 2022 entre le CCAS de Pontarlier et notre Communauté de Communes.

- Coût par intervention :

Une ou deux animatrices + un trajet aller-retour, salaires et charges patronales : 28 €/heure, coût du véhicule 4 CV selon le barème kilométrique fixé par l'administration fiscale,

- Frais d'administration générale : 11 €/mois, participation à la permanence téléphonique quotidienne : 30 €/mois, valorisation temps d'accueil CCAS : 48 €/mois, participation aux RDV au siège du relais : 147 €/mois, matériel pédagogique et éducatif estimé de 5 à 25€ par animation.

Marie-Claire Monnin indique qu'il y a deux lieux d'accueil au sein de la Communauté de Communes : GOUX LES USIERS et Levier. Un journal leur permet de communiquer sur leurs activités. Les permanences sont plus fréquentées sur le Val D'Usiers que sur Levier. Elle précise également que même avec la crise sanitaire, les animatrices sont restées très présentes, proposant des animations via internet.

Béatrice Pritzy demande le montant de la cotisation au titre de l'année 2021. Le président lui indique la somme de 10 912.31€.

Après lecture de l'avenant par le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à reconduire la convention de mise en place d'un relais assistante maternelle avec le CCAS de la ville de Pontarlier pour une durée de 1 an et à signer l'avenant N°17 correspondants.

4. Renouvellement de la convention régionale d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise

Monsieur le Président rappelle la délibération du 19 novembre 2019 présentant le programme d'aide à l'immobilier d'entreprise au profit des entreprises engageants des travaux de mise aux normes ou souhaitant se développer. Dans le cadre du soutien à l'activité économique le conseil communautaire, a décidé d'attribuer une aide à hauteur de 1 500€.

Les entreprises peuvent également bénéficier d'aides des institutions et notamment celle de la Région. Cette institution verse les aides aux entreprises que si la communauté de communes subventionne également les travaux. Cette procédure doit être cadrée par une convention.

Cette convention prenait fin le 31 décembre 2021. La Région a décidé de prolonger d'une année cette mesure soit jusqu'au 31 décembre 2022.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette convention et à effectuer les démarches administratives associées.

5. Remplacement d'un écran interactif à l'école PERGAUD de Levier

Un tableau blanc interactif à l'école Louis Pergaud de Levier ne fonctionne plus, il y a donc lieu de le remplacer.

Notre prestataire informatique a évalué le montant pour son remplacement à 2 915 euros H.T.

Le Président propose de solliciter la DETR à hauteur de 30% sur un montant prévisionnel de 2 915 € H.T pour le remplacement du matériel.

Jean-Philippe Descourvières informe qu'un TBI sera disponible à la rentrée de septembre du fait de la fermeture d'une classe à Septfontaine. Marie-Claire Monnin lui répond que ce TBI est également ancien, et qu'il y a urgence à remplacer celui de Pergaud.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le remplacement du TBI de l'école Louis Pergaud de Levier.
- Sollicite une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant HT, soit 874.50 euros.
- Autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention et toutes les pièces s'y rapportant.

6. Délégation au Président pour signer les baux des bâtiments intercommunaux

Le conseil communautaire a fixé les délégations du Président le 17 juillet 2020, modifiées le 05 juillet 2021 afin de lui permettre de supprimer des régies de recettes.

Aujourd'hui, il est à nouveau nécessaire de la modifier afin d'autoriser le Président à signer les baux liés à location des bâtiments intercommunaux.

En effet, le Président précise que cette délibération lui donnerait la possibilité de signer des baux de location tout en rendant compte au conseil des mouvements de locataire.

Le Président explique que lors d'un préavis de départ le locataire a le droit d'en écarter la durée s'il trouve un repreneur. Dans ce cas la transaction peut se faire rapidement et la collectivité se doit donc d'être réactive.

Aurélien Dornier et Ahmed Kallal pensent que le conseil communautaire doit conserver un droit de regard sur le choix des entreprises souhaitant s'installer dans les bâtiments intercommunaux et ce afin de faire le point sur les entreprises qui seraient intéressées sur l'ensemble du territoire de la CCA 800.

Cédric Bragard demande la méthode de sélection des entreprises et souhaite savoir si les capacités financières sont étudiées. Marc Saulnier précise qu'il s'agit le plus souvent d'entreprises locales connues par plusieurs élus et rappelle le but d'un bâtiment relais qui est d'apporter une structure aux entrepreneurs débutants qui n'ont pas toujours de bilan financier à présenter.

Vu la popularité de ce système, Claude Courvoisier suggère que des bâtiments relais soient également mis en place sur le Val d'Usiers.

Le débat étant clos, le Président fait lecture et propose d'intégrer cette nouvelle délégation en point 7 :

1. de signer les contrats d'emprunts, pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le président reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court, moyen ou long terme. Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement,
- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

2. de créer, de modifier et de supprimer des régies d'avances et de recettes nécessaires au fonctionnement des services ;

3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, ainsi que toutes décisions concernant les avenants à ces marchés ;

4. de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5. de passer les contrats d'assurance lorsque les crédits sont prévus au budget ;

6. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

7. de décider et de signer les baux liés à la location des biens intercommunaux ;

8. de fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

9. d'accepter des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance souscrits par la communauté de communes à hauteur de 10 000€ maxi ;

10. d'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ;

11. de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle. Le conseil communautaire précise que lorsque la communauté de communes est attaquée, le Président, a toute l'attitude pour saisir l'avocat de sa convenance à hauteur de 5000 euros ;

A noter que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide, à 18 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention, de donner délégation au Président, pour la durée du mandat :

7. Remplacement du serveur de la CCA 800

Il nous a été signalé une panne du serveur informatique de la CCA 800. Il y a donc lieu de le remplacer.

Notre prestataire informatique a évalué le montant pour son remplacement à 3 064.83 euros H.T.

Le Président précise que le serveur est indispensable pour le travail du pôle administratif par conséquent, il propose l'achat d'un nouveau serveur et la sollicitation de la DETR à hauteur de 30%.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le remplacement du serveur de la CCA 800.
- Sollicite une subvention au titre de la DETR à hauteur de 30% du montant HT, soit 919.44 euros.
- Autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention et toutes les pièces s'y rapportant.

8. Extension ZAE Champs Bégaud 11

Le Président laisse la parole à Marc Saulnier pour faire le point sur l'avancée de ce dossier.

L'étude de faisabilité est en cours avec une première esquisse réalisée par l'architecte.

Marc Saulnier explique qu'il est nécessaire de réaliser un accès à la zone depuis la Départementale. L'aménagement envisagé est un tourne à gauche mais sans voie de décélération car jugée trop dangereuse par le Département. L'idée d'un rond-point a été écartée car cet aménagement consommerait trop de foncier.

Aurélien Dornier trouve que le tourne à gauche peut être très dangereux, et créer beaucoup d'accidents. Le Président et Marc Saulnier lui indique qu'à ce jour rien n'est acté et qu'une réunion avec le STA sera nécessaire afin d'envisager toutes les possibilités.

Eric Bourgeois demande ce qu'il en est de l'assainissement sur cette zone. Marc Saulnier lui répond que l'étude financière est également en cours. Les possibilités sont multiples : raccordement au réseau collectif, microstation pour l'ensemble des parcelles, assainissement individuel...

Les questions étant épuisées le Président rappelle au conseil communautaire l'attribution de la maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEJ pour un montant HT de 37 730€.

Afin de financer cette étude, le Président propose de déposer un dossier de subvention au titre de la Banque des Territoires, de la Région et de l'Etat.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des présents, autorise le Président à déposer des dossiers de subventions auprès des financeurs exposés ci-dessus.

9. Augmentation du temps de travail d'une ATSEM

M. le Président expose qu'il convient d'augmenter le temps de travail d'une ATSEM de 27.25/35ième à 27.64/35ième suite à la mise en place d'un arrêt de bus supplémentaire à Sombacour.

Frédéric Toubin explique que cet arrêt a été mis en place à la demande des assistantes maternelles suite à la délocalisation de l'école à l'extérieur du village.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- La création du poste d'ATSEM à hauteur de 27.64/35ième à compter du 1er mars 2022
- La suppression du poste d'ATSEM à hauteur de 27.25/35ième à la même date
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

10. Tableau des effectifs au 01/02/2022

Monsieur le Président, propose de voter le tableau fixant les effectifs au 1^{er} février 2022 :

TABLEAU DES EFFECTIFS au 1er FEVRIER 2022					
GRADE	CATEGORIE	MISSIONS	POSTE OCCUPE		
			Statut	Temps de travail	Agent
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	Administration Générale / Urbanisme / Marché/ Personnel	Titulaire	35 H 00	Manon LONCHAMPT
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		Comptabilité, Tourisme, Affaires scolaires	Contractuel	30 H 00	Emmanuelle ROYET
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		Assistante administrative	Contractuel	20 H 00	Sophie BERTIN
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		Accueil population Espace France Services	Contractuel	24 H 00	Justine LANCIA
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL		Accueil population Espace France Services	Contractuel	24 H 00	Aurélie CLEMENT
FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE	C	Entretien des locaux à l'Ecole Villers sous Chalamont	Titulaire	4,5H	Chantal ABISSE

ADJOINT TECHNIQUE	C	Entretien des locaux maison de Santé et CCA 800	Titulaire	3 H 50	Anne-Marie DIETRICH
ADJOINT TECHNIQUE	C	Entretien des locaux de l'école PERGAUD	Titulaire	10 H 00	Corinne DUCHEMANN
ADJOINT TECHNIQUE	C	Entretien des locaux de l'école Arc-sous-Montenot	Titulaire	3 H 00	Gisèle FOURNIER
ADJOINT TECHNIQUE		Ecole Goux-les-Usiers	Contractuel	11 H 50	SALOMON NICOD
AGENT DE MAÎTRISE	C	ATSEM + Référente Chapelle d'Huin	Titulaire	33 H 00	Nadine MARION
ADJOINT TECHNIQUE	C	Fonction ATSEM Sombacour	Titulaire	30H	Manuella MICHEL
ADJOINT TECHNIQUE	C	Entretien de locaux maison de Santé et CCA 800	Titulaire	7 H 25	RZESZOTARSKA Joanna
ADJOINT TECHNIQUE		Entretien de locaux à l'école Sombacour, Jeanne d'Arc	Contractuel	13.65	Sandra PILLARD
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	ATSEM + Transport + Ménage Villeneuve D'Amont	Titulaire	29.27H	Sophie COLLIARD
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	ATSEM à Evillers + Ménage Septfontaines	Titulaire	32 H 00	Nelly FAVRE
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	ATSEM+ Ménage à l'école Pergaud	Titulaire	28 H 00	Carole GODARD
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	ATSEM + Ménage Sombacour	Titulaire	27 H 64	Sophie GRILLET
ATSEM		ATSEM Ecole PERGAUD	Contractuel	23 H 25	Euridice PICO
ATSEM PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	ATSEM + Ménage Sombacour	Titulaire	31 H 20	Jocelyne RACLE
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	ATSEM + Transport + Ménage Sombacour			
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE		ATSEM Ecole JA	Contractuel	28 H 00	Leonie SCHNEITER
ATSEM PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	ATSEM Ecole Jeanne d'Arc	Titulaire	15 H 07	Elisabeth SALVI
FILIERE CULTURELLE					
ADJOINT TERRITORIAL PATRIMOINE	C	Musée du Cheval	Titulaire	22 H 50	Emilie SAILLARD
AGENT CONTRACTUEL SUR POSTE TEMPORAIRE					
ATSEM		Ecole Jeanne d'Arc	Contractuel	17 H 08	CANDEIA Sandra

AGENT D'ENTRETIEN		ATSEM Ecole Chapelle d'Huin Agent entretien écoles Jeanne d'Arc et Sombacour	Contractuel	23 H 45	DEFRASNE Lydie
-------------------	--	--	-------------	---------	----------------

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide ce tableau et autorise le Président à réaliser les démarches administratives nécessaires.

11. Convention de mise à disposition du personnel communal au profit de la CCA 800

Le Président informe l'assemblée que les agents communaux interviennent régulièrement pour le compte de la CCA 800 pour permettre l'entretien courant des bâtiments intercommunaux. En effet, la collectivité n'ayant pas d'adjoint technique, il est impossible pour elle d'assurer ces missions.

Afin de régulariser ces interventions et ainsi rembourser aux communes concernées les heures effectuées par leurs agents, le Président propose de mettre en place une convention de mise à disposition du personnel, tout en précisant les missions pouvant être prises en compte, et celles qui seront exclues. Les communes concernées par ces conventions sont :

- Villers sous Chalamont pour l'école,
- Levier pour l'Espace France Services, la maison de santé, les bureaux de la CCA 800, la Gendarmerie et l'école Pergaud.
- Goux-les-Usiers pour l'école ainsi que la future maison de santé,
- Chapelle d'Huin pour l'école,
- Sombacour pour l'école.

Après calcul et discussion par le bureau, un prix fixe de 20€ de l'heure charges comprises est proposé.

Aurélien Dornier ne comprend pas l'utilité de cette convention car il lui semble normal que chaque commune entretienne son école. Il ajoute n'être pas concerné par cette mesure mais qu'il veut bien mettre à disposition son cantonnier pour des travaux dans l'école si besoin.

Il lui est répondu que pour certaines communes, cela représente plus de 50 heures par an, au détriment parfois de leurs propres besoins.

Le débat étant clos, le Président fait lecture de cette convention qui sera modifiée selon les communes et demande au conseil communautaire de l'autoriser à signer ces documents et à émettre les mandats au titre des années 2020 et 2021.

Le conseil communautaire, à 21 voix Pour et 1 Abstention, autorise le Président à conventionner avec les communes citées ci-dessus ainsi que toutes les autres communes de la CCA 800 quand il y aura besoin.

Informations diverses :

- Personnel : Agent suspendu par le Président pour non-respect des règles sanitaires en vigueur. Retour sur la fermeture pendant quinze jours de l'Espace France Services. Nombreux arrêts de travail de nos agents dans les écoles du fait de l'épidémie.

- Parc à Cerfs du Rondé : Une nouvelle attaque du lynx a eu lieu récemment et il s'agit de la troisième. Le Président rappelle qu'avant l'attaque, on dénombrait 14 cerfs et qu'aujourd'hui il n'en reste que 3. La dernière attaque a eu lieu après avoir sécurisé le parc avec une clôture électrifiée en hauteur. Malgré l'installation de ce système, le Président déplore toujours ces attaques, ce qui pousse les élus à converser sur le devenir du parc animalier. Il est difficile pour les élus de se positionner sur le devenir de ce parc. D'un côté, c'est l'élément principal de l'espace du Rondé entraînant une forte fréquentation, puis de l'autre côté, c'est un parc non-viable et non-durable dans le temps du fait d'une génétique instable. Ce point sera étudié et affiné rapidement dans le cadre de l'étude lancée dernièrement par la collectivité pour développer le site.

- Voiture intercommunale : Le Président rappelle que la voiture aux couleurs des entreprises locales (publicitaires) de la communauté de communes est arrivée. Ce véhicule est mis à disposition des élus et employés communautaires dans le cadre de leurs missions au sein de la collectivité. Afin d'apporter une visibilité maximale aux entreprises ayant financé un encart publicitaire, le véhicule doit être utilisé à chaque fois que cela est possible. Pour cela, un règlement d'utilisation est distribué à chaque élu. Le Président rappelle qu'une inauguration avec les entreprises financeuses sera organisée prochainement dès que les mesures sanitaires seront assouplies.

- Plan Local d'Urbanisme intercommunale : La réunion du 10 Février 2022 prochain pour clôturer les débats concernant le PADD est repoussé à 20h00.

- Le prochain conseil communautaire aura lieu le 14 Mars 2022 au lieu du 07 Mars 2022.

- Evillers – Septfontaine : Les deux communes sont favorables à la mise en place d'un périscolaire. Une réunion aura lieu le 24/02.

- Salle de motricité de Chapelle d'Huin : La salle est louée pendant le weekend et le matériel n'est pas remis en place. Il est important de préciser à la Directrice de l'école que cela fait partie de ses attributions de prévenir la commune de Chapelle d'Huin, et que ce n'est pas le rôle de l'ATSEM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Président,

CLAUDE COURVOISIER